

COMMUNE DE SATILLIEU**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**
DU VENDREDI 19 DECEMBRE 2014

- **PRESENTS** : M. GIRAUD – Mme VERCASSON – MM GRANGE –
AUTERNAUD – CIBAUD – DUMONT – REYNAUD –
SCHWOB –
Mmes BAYLE – CHANTEPY – DESAINT – FOMBONNE –
GIRAUD S – OLAGNON – SONIER
- **ABSENTS EXCUSES** : Mme A. GAY – pouvoir à M. le Maire
M. P. SERVANTON – pouvoir à Mme M. VERCASSON
M. J. PILI – pouvoir à M. S. GRANGE
M. F. DELAVIS – pouvoir à M. J ; SCHWOB
- **SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Samuel GRANGE
- **Assistait à la réunion** : Monsieur François BRIALON



Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance en soumettant à l'assemblée le procès verbal de la précédente réunion en date du Vendredi 14 Novembre 2014. Il est approuvé à l'unanimité ; l'ordre du jour est ensuite abordé.



Au préalable, Monsieur le Maire adresse ses félicitations et ses remerciements aux employés du service de voirie pour leur disponibilité et leur rapidité d'intervention concernant le rétablissement des voies communales à l'occasion des intempéries d'Octobre et Novembre 2014. Ses remerciements vont aussi à Monsieur Joseph BLACHIER de Faugères pour le don à la commune des sapins de Noël ainsi que des pierres pour différents travaux de voirie.

Enfin, il présente ses très sincères condoléances à Monsieur Dominique DEGACHE, employé communal, pour le décès de son père.

► DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2014

Monsieur le Maire soumet au Conseil le projet de Décision Modificative N° 1 du budget général de la commune pour l'année 2014 qui a été entériné par la Commission Municipale des Finances lors de sa réunion en date du Jeudi 11 Décembre 2014 ; il se présente comme suit :

A) – SECTION DE FONCTIONNEMENT

– Les dépenses

- Article 6413	- Personnel non titulaire	-7.000,00 €
- Article 6531	- Indemnités	7.000,00 €
- Article 673	- Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2.100,00 €
- Article 678	- Autres charges exceptionnelles	1.500,00 €
- Article 022	- Dépenses imprévues	-3.600,00 €

B) – SECTION D'INVESTISSEMENT

– Les dépenses

➤ <u>Opération N° 108 – Voirie communale</u>		
Article 2111	- Terrains nus	1.000,00 €
Article 2188	- Autres immobilisations corporelles	7.000,00 €
Article 2314	- Construction sur sol d'autrui	16.000,00 €
Article 2315	- Installation, matériel et outillage techniques	18.900,00 €
➤ <u>Opération N° 112 – Eclairage public</u>		
Article 2188	- Autres immobilisations corporelles	2.500,00 €
➤ <u>Opération N° 124 – Matériel de déneigement</u>		
Article 2188	- Autres immobilisations corporelles	550,00 €
➤ <u>Opération N° 125 – Divers matériels</u>		
Article 2188	- Autres immobilisations corporelles	700,00 €
➤ <u>Opération N° 136 – Site touristique de Grangeon</u>		
- Article 2188	- Autres immobilisations corporelles	1.800,00 €
- Article 2315	- Installation, matériel et outillage techniques	400,00 €
➤ <u>Opération N° 143 – Caserne SP</u>		
- Article 2188	- Autres immobilisations corporelles	4.000,00 €
➤ <u>Opération N° 148 – Cantine</u>		
- Article 2188	- Autres immobilisations corporelles	450,00 €
➤ <u>Opération N° 175 – Matériels roulants</u>		
- Article 21571	- Matériels roulants	-16.500,00 €
➤ <u>Opération N° 177 – Amélioration Quartier des Gauds</u>		
- Article 2188	- Autres immobilisations corporelles	2.000,00 €
- Article 2315	- Installation, matériel et outillage techniques	-40.000,00 €
➤ <u>Opération N° 191 – Bibliothèque</u>		
- Article 2188	- Autres immobilisations corporelles	1.200,00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve la Décision Modificative N° 1 du budget général de la commune au titre de l'année 2014.

▶ DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de Décision Modificative N° 1 du budget annexe de l'assainissement pour l'année 2014 qui a été avalisé par la Commission Municipale des Finances, lors de sa réunion en date du Jeudi 11 Décembre 2014 ; il se décompose comme suit :

- SECTION D'INVESTISSEMENT

- Les dépenses

➤ <u>Opération N° 109 – Borne d'incendie</u>		
Article 2188	- Autres immobilisations corporelles	2.700,00 €
➤ <u>Opération N° 145 – Réseau d'eau du camping</u>		
Article 2315	- Installation, matériel et outillage techniques	1.000,00 €
	- Article 020 - Dépenses imprévues	-3.700,00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil adopte la Décision Modificative N° 1 du budget annexe de l'assainissement pour l'année 2014.

▶ OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire évoque au Conseil la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès d'un organisme bancaire afin d'assurer dans l'urgence le financement des travaux de réparations des dégâts causés par les intempéries des 9 – 10 – 12 – 13 Octobre et des 3 – 4 Novembre 2014. Le recours à cette possibilité est d'autant plus impérieux que l'on arrive en fin d'exercice budgétaire et que le coût des travaux à engager est exorbitant.

- Plusieurs établissements ont été consultés :

1°) - Caisse d'Epargne

La Caisse d'Epargne propose un crédit relais et non une ligne de trésorerie.

- <u>Objet</u> :	Dépenses d'investissement
- <u>Montant</u> :	100.000,00 €
- <u>Mise à disposition des fonds</u> :	Versement intégral des fonds au plus tard 6 mois à compter de la mise en place du contrat de prêt
- <u>Durée</u> :	18 mois à compter de la date de point de

	départ de l'amortissement (fixée 6 mois après la date de signature du contrat)
- <u>Taux d'intérêts</u> :	1,69 %
- <u>Paiement des échéances des intérêts</u> :	Trimestriel
- <u>Modalités de remboursement du capital</u> :	A son gré pour tout ou partie des fonds mis à disposition
- <u>Frais de dossier</u> :	Néant
- <u>Commission d'engagement</u> :	150,00 €
- <u>Commission de mouvement</u> :	Néant
- <u>Commission de non utilisation</u> :	Néant

Offre valable jusqu'au 22 Décembre 2014

2°) - Crédit Agricole

Le Crédit Agricole propose un prêt relais et non une ligne de trésorerie.

- <u>Objet</u> :	Dépenses d'investissement
- <u>Montant</u> :	100.000,00 €
- <u>Mise à disposition des fonds</u> :	Possible à tout moment
- <u>Durée</u> :	12 mois
- <u>Taux d'intérêts</u> :	Euribor 3 Mois + Marge de 1,70 % (E3M au 10/12/2014 : 0,0810%) soit 1,7810 %
- <u>Paiement des échéances des intérêts</u> :	Les intérêts ne courent que sur les sommes utilisées, sans capitalisation, payables trimestriellement à terme échu
- <u>Modalités de remboursement du capital</u> :	Les remboursements viennent en déduction du plafond initial
- <u>Frais de dossier</u> :	380,00 €
- <u>Commission d'engagement</u> :	Néant
- <u>Commission de mouvement</u> :	Néant
- <u>Commission de non utilisation</u> :	Néant

3°) - Crédit Mutuel

- <u>Objet</u> :	Dépenses d'investissement
- <u>Montant</u> :	100.000,00 €
- <u>Date d'effet</u> :	Dès la signature de la convention
- <u>Durée</u> :	12 mois

- Taux : Euribor 3 mois + Marge de 1,80 %
- Modalités des versements : Le jour de la demande
- Paiement des intérêts : Echéances trimestrielles échues
- Frais de dossier : Néant
- Commission d'engagement : 0,20 % avec un minimum de 150,00 €
- Commission de non utilisation : 0,25 %

Offre valable jusqu'au 24 Décembre 2014

4°) – Dexia

Pas de proposition

Après délibération et avis conforme de la Commission Municipale des Finances, le Conseil accepte de souscrire une ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel aux conditions susmentionnées et il donne mandat à Monsieur le Maire pour signer le contrat à intervenir. La dépense correspondante aux frais financiers sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 668.

► ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2015

Monsieur le Maire communique au Conseil le tableau récapitulatif des projets, des travaux, des achats ainsi que des différentes opérations et dépenses diverses qu'il y aurait lieu de prévoir au titre du budget primitif de la commune pour l'année 2015. Ces orientations ont été préparées et avalisées par la Commission Municipale des Finances, lors de sa réunion en date du Jeudi 11 Décembre 2014, selon le détail suivant :

NATURE	COUT € T.T.C.
EAU	
➤ Extension du réseau au quartier de la Taillas	--
➤ Extension du réseau au quartier de Faugères	--
➤ Extension du réseau au quartier de Viremantel	--
➤ Extensions du réseau au site de la Bergère	22.000,00 €
ASSAINISSEMENT	
➤ Extension du réseau au quartier de Pralong	80.000,00 €
➤ Aide à la modernisation des bâtiments d'élevage	60.000,00 €
➤ Etude préliminaire à la réhabilitation du réseau	20.000,00 €
URBANISME ET HABITAT	
➤ Plan du réseau téléphonique	1.700,00 €

TRAVAUX NEUFS	
➤ Réhabilitation du réseau d'éclairage public (3T)	80.000,00 €
VOIRIE	
➤ Goudronnage des chemins et d'une place	100.000,00 €
➤ Equipements de sécurité routière dans le village (2T)	10.000,00 €
➤ Remplacement des lames de bancs publics (20)	6.000,00 €
➤ Aménagement des plateformes pour le tri sélectif (Enclos)	5.000,00 €
➤ Réparation chemins suite à intempéries Octobre 2014	148.000,00 €
➤ Réparation chemins suite à intempéries Novembre 2014	110.000,00 €
➤ Réparation du Pont du Mathy	20.000,00 €
➤ Travaux hydrauliques (aqueducs)	30.000,00 €
➤ Dessouchage de six platanes	1.200,00 €
BATIMENTS COMMUNAUX	
➤ Plans des bâtiments communaux et fiches de gestion	16.000,00 €
➤ Aménagement d'une mezzanine au garage communal	10.000,00 €
➤ Reconstruction d'un WC au boulodrome	30.000,00 €
➤ Remplacement de la porte d'entrée de la Salle de Sports	4.000,00 €
➤ Réfection de la peinture de l'accueil du BAT	1.000,00 €
➤ Barillets et cadenas	5.000,00 €
TERRAINS COMMUNAUX	
➤ Aménagement de l'aire de jeux des Gauds	30.000,00 €
➤ Rénovation de l'aire de jeux du square René Cassin	16.000,00 €
➤ Réhabilitation du carré miliaire du cimetière	3.300,00 €
➤ Remplacement du ballon ECS du camping	3.500,00 €
➤ Pose de deux chicanes et de coffrets au site des Gauds	10.000,00 €
➤ Réhabilitation des deux courts de Tennis	8.000,00 €
ACHATS DE MATERIEL	
➤ Une débroussailleuse dorsale	1.000,00 €
➤ Une débroussailleuse portable	1.000,00 €
➤ Un diable chariot	180,00 €
➤ Une meuleuse	170,00 €
➤ Une petite tronçonneuse	470,00 €
➤ Cinq fauteuils pour le secrétariat de Mairie	2.000,00 €
➤ Une tronçonneuse béton	1.500,00 €
➤ Dix bacs à sel	2.600,00 €
IMPRESSIONS ET RELIURES	
➤ Bulletin d'informations communales	10.000,00 €
DIVERS	
➤ Spectacle de fin d'année pour les écoles	800,00 €
➤ Classe de découverte pour l'école publique	1.584,00 €
➤ Classe de découverte pour l'école privée	748,00 €
➤ Un coffret EDF Place de la Faurie	1.600,00 €
➤ Charges du local médical et loyer du logement	8.000,00 €
➤ Informatisation de la bibliothèque	2.500,00 €
➤ Activité piscine 2014/2015 aux élèves de l'Ecole Publique	910,00 €

➤ Habillement du personnel communal	5.000,00 €
➤ Animations culturelles	1.000,00 €
TOTAL	871.762,00 €

Après délibération et à l'unanimité, après avis conforme de la Commission Municipale des Travaux, le Conseil approuve les orientations budgétaires qui seront inscrites au budget primitif de la commune pour l'année 2015.

➤ AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil de la possibilité qui est offerte aux assemblées délibérantes par l'Article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser le Maire à ordonnancer, liquider et payer des dépenses sur la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent. Cette opportunité est ouverte pendant toute la période allant du 1^{er} Janvier à la date du nouveau budget rendu exécutoire, en sont toutefois exclus les crédits affectés au remboursement de la dette (remboursement des prêts).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil autorise Monsieur le Maire à mandater de nouvelles dépenses imputables au budget de l'année 2015, conformément à la législation en vigueur.

➤ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES ORDINAIRES POUR L'ANNEE 2015

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer sur l'état récapitulatif des subventions municipales ordinaires de fonctionnement qui sont allouées chaque année à des associations locales, cantonales, départementales et régionales. Il propose à l'assemblée de reconduire l'attribution de ces aides au titre de l'année 2015 pour un montant total de 2.565,00 €, selon le détail suivant :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Association des accidentés de la vie	155,00 €
Union Sportive du Val d'Ay	1.950,00 €
Centre Léon BERARD	155,00 €
A.D.A.P.E.I.	155,00 €
Prévention routière	150,00 €
TOTAL	2.565,00 €

Après délibération et avis conforme de la Commission Municipale des Finances, le Conseil décide d'allouer les subventions de fonctionnement aux associations sus indiquées. La dépense totale correspondante sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 6574.

» REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil le tableau des tarifs municipaux actuellement en vigueur, tout en stipulant ceux qui ont fait l'objet d'une réactualisation contractuelle ou réglementaire au cours de l'année 2014 et qu'il serait nécessaire d'officialiser. Néanmoins, il serait opportun de revoir certains tarifs dont les dates d'entrée en application sont très anciennes. Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de toutes les rubriques concernées par ces révisions de prix, selon le détail suivant :

A) – LES RECETTES

1°) – Les locations

a) – Les loyers des logements de la Bergère

- Celui de Madame Georgette NICOLAS est passé de 407,79 € à 410,25 € par mois à compter du 1^{er} Juin 2014.
- Celui de Monsieur Jack REBOULET est passé de 326 ,65 € à 334,86 € par mois à compter du 1^{er} Juin 2014.

b) – Le loyer du Centre Médico-Social est ramené de 1.808,15 € à 1.798,52 € par an à compter du 1^{er} Janvier 2014.

c) Les loyers du pylône du relais de téléphonie mobile

- Celui de la Société BOUYGUES est passé de 1.623,65 € à 1.656,12 € par an à compter du 1^{er} Janvier 2014.
- Celui de la Société ORANGE est passé de 1.623,65 € à 1.656,12 € par an à compter du 1^{er} Janvier 2014.
- Celui de la Société S.F.R. est ramené de 1.691,43 € à 1.661,98 € par an à compter du 1^{er} Janvier 2014.

d) Les loyers des relais de télévision

- Celui de Vinzieux est ramené de 476,07 € à 467,78 € par an à compter du 1^{er} Janvier 2014.
- Ceux des Soies et de Viremantel restent fixés à 200,00 € par an à compter du 1^{er} Janvier 2014.

2°) – Les services

a) – La gérance du terrain de camping

Consécutivement au renouvellement du bail de cette infrastructure d'accueil touristique le loyer est passé de 4.000,00 € à 5.000,00 € par an à compter du 12 Mai 2014 alors qu'il n'avait pas été réactualisé depuis le 12 Mai 2010.

b) – Les concessions du cimetière

Leur tarif n'a pas été révisé depuis le 1^{er} Janvier 2005 alors que de nombreux travaux d'aménagement ont été réalisés dans le cimetière ; sans oublier que la plupart des emplacements ont été revendus avec des encadrements de tombes réalisés par le service technique de la commune. Il est important de souligner le fait que les concessions ont approximativement toutes la même surface.

- Les concessions de 15 ans passeraient de 465,00 € à 480,00 € à compter du 1^{er} Janvier 2015.
- Les concessions de 30 ans passeraient de 645,00 € à 660,00 € à compter du 1^{er} Janvier 2015.
- Les concessions de 50 ans passeraient de 870,00 € à 900,00 € à compter du 1^{er} Janvier 2015.

c) – Les droits de place des foires et marchés

Le tarif fixé depuis le 1^{er} Janvier 2013 passerait de 0,60 € à 0,70 € le mètre linéaire à compter du 1^{er} Janvier 2015.

d) – Les droits de place de la vogue

Ils n'ont pas fait l'objet d'une hausse depuis le 1^{er} Janvier 2010. Ce tarif passerait de 1,20 € à 1,30 € le m² à compter du 1^{er} Janvier 2015.

B) – LES DEPENSES

Tous les tarifs ainsi que les montants des contributions à la charge de la commune demeurent inchangés.

Après délibération et avis conforme de la Commission Municipale des Finances, le Conseil avalise à l'unanimité le nouveau tableau récapitulatif officiel de tous les tarifs municipaux inchangés ou modifiés qui seront applicables à compter du 1^{er} Janvier 2015.

‣ **REGLEMENT MUNICIPAL POUR L'HABILLEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire demande à Madame Marie VERCASSON, Première Adjointe, de donner lecture au Conseil du projet de règlement municipal concernant le régime de l'habillement du personnel communal qui a été approuvé par la Commission Municipale des Finances lors de sa réunion en date du Jeudi 11 Décembre 2014. Il n'a soulevé aucune objection de la part des agents de notre collectivité à l'occasion de la réunion du personnel qui a eu lieu en Mairie le Mercredi 17 Décembre 2014. Après délibération et à l'unanimité le Conseil émet un avis favorable pour le règlement municipal relatif à l'habillement du personnel communal qui entrera en vigueur le 1^{er} Janvier 2015. La dépense correspondante à l'achat de ces équipements sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 60636.

‣ **CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHAUDIERES DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil du fait qu'il vient de résilier dans le délai réglementaire le contrat d'entretien des chaudières au fioule qui équipent la Mairie, la salle des fêtes, l'école publique, les logements communaux de la Bergère ainsi que

la maison du sport. En effet, cet engagement date déjà depuis plusieurs années et il devenait nécessaire de le renouveler.

~ Plusieurs entreprises ont été consultées :

- Ets PROXITHERM ; coût : Pas de proposition
- Ets SANIPAC ; coût : Pas de proposition
- Ets FEASSON ; coût : 1.020,00 € T.T.C.
- Ets GRENIER ; coût : 1.566,00 € T.T.C.
- Ets GRANGE ; coût : Pas de proposition

Après délibération, le Conseil dispose de confier la maintenance des chaudières aux Ets FEASSON pour un coût annuel de 1.020,00 € T.T.C. à compter du 1^{er} Janvier 2015. Il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat à intervenir. La dépense correspondante sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 6156.

▶ **AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX DU SQUARE RENE CASSIN**

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire procéder à la réhabilitation de l'aire de jeux aménagée pour les enfants au square René CASSIN. En effet, cette structure présente de très sérieuses dégradations et n'est plus adaptée aux besoins actuels ; Cette opération permettrait de fermer l'aire de jeux de la place des Gauds pour en faire une aire de repos ombragée car les bancs publics ne seront pas enlevés.

- Plusieurs entreprises spécialisées ont été consultées :

- Ets QUALI CITE ; coût : 15.431,20 € T.T.C.
- Ets DIVERSCITE ; coût : 18.038,40 € T.T.C.

Après délibération et à la majorité, le Conseil décide de confier les travaux de rénovation du square René CASSIN aux Ets QUALI CITE pour un coût de 15.431,20 € T.T.C. Cette dépense sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2188. Plusieurs conseillers s'abstiennent dans ce vote.

▶ **VENTE DE MATERIEL DE VOIRIE**

Monsieur le Maire suggère au Conseil de vendre du matériel qui équipe actuellement le service municipal de voirie et qui n'est pas utilisé depuis plusieurs années. C'est le cas pour la bombonne à goudron qui permet de faire du revêtement bi-couche, d'une remorque de taille moyenne ainsi que d'une ancienne lame métallique de déneigement qui a été remplacée par un matériel plus performant. La Commission Municipale des Travaux, lors de sa réunion en date du Mercredi 17 Décembre 2014, a émis un avis favorable pour la vente de ces équipements, selon les modalités suivantes :

1°) – Tarifs à débattre

- La bombonne : 15.000,00 €
- La remorque : 1.200,00 €
- La lame : 1.500,00 €

2°) – La procédure

Une annonce sera faite sur internet, dans un journal régional, auprès de plusieurs Communautés de Communes. Les offres de prix devront être adressées par correspondance, sous double enveloppe cachetée portant la mention « Ne pas ouvrir – Offre de prix pour l'achat de matériel de voirie ». Elles devront parvenir en Mairie de SATILLIEU pour le Vendredi 30 Janvier 2015 à 17 heures, dernier délai. Ces propositions seront ouvertes et soumises au Conseil Municipal à l'occasion de sa prochaine réunion.

Après délibération et à l'unanimité et avis conforme de la Commission Municipale des Finances, le Conseil donne son accord pour la vente de ce matériel de voirie dans les conditions sus indiquées. Il mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches, accomplir toutes les formalités et signer tous les documents concernant ces transactions. La dépense correspondante à la publicité relative à cette vente sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 775.

► SUPPRESSION DU PRET DE MATERIEL COMMUNAL AUX PARTICULIERS

Monsieur le Maire évoque au Conseil les problèmes posés à la Municipalité par le prêt de matériel communal aux habitants de la commune. En effet et depuis de nombreuses années, notre collectivité met à disposition, à titre gratuit, aux particuliers qui en font la demande, du mobilier pour les fêtes de famille, essentiellement des chaises et des tables. Il en est de même pour les professionnels de la restauration. Cette pratique présente à ce jour de nombreux inconvénients et elle s'avère coûteuse pour la collectivité ; à savoir :

- Certains usagers ne disposant pas de moyens de transport appropriés se font livrer sur place ces équipements, il en est de même pour leur restitution.
- Aucun inventaire précis ni aucune vérification du matériel prêté n'étant réalisé, il est quelquefois rendu dégradé alors que le coût du remplacement incombe à la collectivité.
- La manutention et le transport accaparent en partie les agents du service de voirie, les détournant ainsi des nombreuses tâches qu'ils doivent assurer (propreté du village – entretien des espaces verts – maintenance des bâtiments – réparation de la voirie etc...)
- Le mauvais état de ce mobilier pourrait engager la responsabilité de la commune en cas d'accident, sans oublier le fait que son renouvellement représente une lourde dépense.

Enfin, il n'est pas dans les attributions d'une commune d'assurer de telles prestations alors que les collectivités sont confrontées à de sérieuses contraintes budgétaires. De plus, les récentes intempéries ont causé d'importants dégâts dont la réparation s'impose dans les meilleurs délais.

Après délibération et avis conforme de la Commission Municipale des Travaux, le Conseil décide la suppression du prêt de matériel communal aux particuliers ainsi

qu'aux professionnels pour toutes les raisons sus indiquées à compter du 1^{er} Janvier 2015. Il donne pouvoir à Monsieur le Maire ainsi qu'à Monsieur l'Adjoint aux sports et fêtes pour faire respecter de façon scrupuleuse cette disposition qui va dans le sens d'une meilleure gestion du bien public.

» TRAVAUX LIES AUX INTEMPERIES DES 9 – 10 – 12 – 13 OCTOBRE 2014

Monsieur le Maire rend compte au Conseil du fait qu'il s'est trouvé dans l'obligation d'engager dans l'urgence des travaux de génie civil afin de protéger des habitations contre l'inondation qui menaçait plusieurs secteurs de la commune, consécutivement aux intempéries des 9 – 10 – 12 – 13 Octobre et des 3 – 4 Novembre 2014. Cela s'est traduit par des interventions sur le réseau hydraulique de ces quartiers auxquelles le service municipal de voirie a pris part. Le coût total de ces opérations s'élève à 15.380,37 € H.T. soit 18.456,44 € T.T.C., selon le détail suivant :

- ~ Elargissement et déroctage des fossés des chemins du Mont, Arthieux, les Littes :
 - Ets DUCOIN ; coût : 3.420,00 € T.T.C.
- ~ Fourniture de buses pour favoriser l'écoulement des eaux :
 - Ets PLATTARD-NEGOCE ; coût : 1.393,72 € T.T.C.
- ~ Création d'une évacuation d'eaux pluviales au lotissement HLM du Val d'Ay :
 - Ets DELOLME-ROCHE ; coût : 3.529,48 € T.T.C.
- ~ Réhabilitation du chemin des Preaux au quartier des Balays :
 - Ets DUCOIN ; coût : 7.349,76 € T.T.C.
- ~ Reprise du revêtement d'une partie du chemin du Bouvier :
 - Ets E.V.T.P. ; coût : 2.763,48 €

TOTAL : 18.456,44 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil accepte le règlement de ces dépenses qui seront imputées au budget général de la commune, section investissement, compte 2315.

» TRAVAUX D'AMELIORATION DU CHAUFFAGE DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire soumet au Conseil le projet de rénovation du système de chauffage électrique qui équipe le local de la bibliothèque situé 50, Rue centrale, il y aurait lieu de prévoir le remplacement des deux radiateurs et d'installer un programmateur permettant la mise en route du réseau avant les heures d'ouverture.

- L'entreprise TEIL peut effectuer ces travaux pour un coût de 1.155,16 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil autorise l'engagement de cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2188.

» AVENANT N° 5 AU CONTRAT GENERAL D'ASSURANCE DES VEHICULES

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil l'avenant N° 5 au contrat général d'assurance des véhicules à moteur conclu avec la SMACL qui porte sur la garantie du petit camion Ford Transit acquis en Juin 2014 par notre collectivité. Cette extension des risques couverts représente une cotisation annuelle supplémentaire d'un montant de 557,36 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil mandate Monsieur le Maire pour signer l'avenant N° 5 au contrat général d'assurances automobiles à intervenir avec la SMACL. La dépense correspondante sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 616.

» AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'AFFERMAGE DE LA STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire explique au Conseil que l'intégration et la gestion des équipements de traitement du phosphore sur le site de la station d'épuration communale des eaux usées génère des charges financières supplémentaires à la Société SAUR, délégataire de ce service. En conséquence et en vertu de l'article 14-1 alinéa 5 du contrat d'affermage, il convient de prendre en compte cette évolution dans la rémunération du prestataire. Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de cet engagement qui présente les caractéristiques suivantes :

- Objet : Adjonction d'un système de traitement du phosphore à la station d'épuration
- Inventaire : Modification de l'inventaire pris en compte dans le contrat d'affermage du 1^{er} Septembre 2010
 - *Prime annuelle fixe par compteur d'eau potable de l'usager : elle passerait de 22,80 € à 24,49 € T.T.C. par an
- Réexamen de la rémunération :
 - *Redevance par m3 d'eau potable consommée : elle passerait de 0,07164 € à 0,07692 € T.T.C. par m3
- Date d'effet : Le 1^{er} Janvier 2015

Après délibération, le Conseil approuve les termes de cet engagement et il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'avenant N° 1 au Contrat d'affermage de la station d'épuration à intervenir avec la Société SAUR.

» AIDE A LA MODERNISATION DES BATIMENTS AGRICOLES

- Attribution de deux subventions

Monsieur le Maire présente au Conseil les fiches récapitulatives des dossiers de demande de subvention formulées par deux agriculteurs de la commune dans le cadre de l'aide communale à la modernisation des bâtiments d'élevage. Il

rappelle que cette décision de participation financière à cette opération a été prise par délibération de notre assemblée, lors de sa réunion en date du Vendredi 17 Octobre 2014. Cette intervention répond à un triple objectif :

- Permettre aux agriculteurs concernés de percevoir les subventions allouées par l'Europe pour ce programme de travaux.
- Améliorer la qualité des eaux de rivière et principalement sur le bassin versant en amont du plan d'eau de Grangeon qui sert de baignade.
- Participer au maintien d'une activité agricole sur notre territoire qui demeure vitale pour notre économie et notre environnement.

Après délibération et à l'unanimité et avis conforme de la Commission Municipale des Finances, le Conseil dispose d'allouer les subventions prévues aux deux agriculteurs concernés pour un montant total de 12.307,35 €, selon le détail suivant :

- Monsieur Jacques FORIEL de Lyonnet : 9.616,72 €
- Madame Simone Maria PONCERY de la Boudras : 2.690,63 €

Ces dépenses seront imputées au budget annexe de l'assainissement, section de fonctionnement, compte 2315.



► **POUR INFORMATION :**

- ♦ La cérémonie des vœux municipaux est prévue le Samedi 10 Janvier 2015 à 18 Heures à la salle des fêtes
- ♦ Une réunion de la Commission Municipale des Travaux est prévue le Mercredi 21 Janvier 2015 à 18 Heures en Mairie
- ♦ La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au Vendredi 30 Janvier 2015



- **La parole est laissée aux Conseillers Municipaux :**

~ Madame Marie VERCASSON demande si un élu peut représenter la Municipalité à l'Assemblée Général de l'OGEC le Lundi 22 Décembre 2014 à 18 heures étant donné qu'une réunion est programmée en Mairie ce jour-là et à la même heure. Aucun des conseillers ne pouvant se rendre disponible, il sera envoyé un mot d'excuses au Président de l'O.G.E.C.

~ Elle profite de cette intervention pour signaler que l'Inspection Académique a donné un avis favorable à la demande de changement des horaires des Temps

d'Activités Périscolaires qui ont désormais lieu tous les jours (sauf le Mercredi matin) de 15 H 45 à 16 H 30. Cette modification permet d'utiliser les salles de classe, ce qui garantit la sécurité des enfants. Il y a lieu de noter que ce changement n'a pas entraîné une diminution du nombre d'enfants qui participent à ces activités.

- ~ Enfin, le spectacle de Noël offert par la commune aux enfants des deux écoles a rencontré un énorme succès. Ils ont été comblés par les prestations époustouflantes des artistes.

Bonne note est prise de ces informations.

- ~ Monsieur Jérôme SCHWOB, Conseiller Municipal, délégué aux affaires économiques évoque la situation du Docteur Mihaela PALKO, médecin généraliste, récemment installé à SATILLIEU dans un local de la Maison de retraite des Charmes. Elle rencontre quelques difficultés à se constituer une patientèle, c'est la raison pour laquelle il souhaiterait que soit organisée une action de communication permettant de mieux la faire connaître, en conformité avec la législation en vigueur qui régit la déontologie médicale.

- ~ Il rend compte de la visite des locaux de l'ancienne usine de la Bergère qu'il a effectuée dernièrement avec François BRIALON, secrétaire de Mairie et Monsieur Régis CROUZOUON, correspondant de presse qui a pris de nombreuses photos des lieux. A cet égard, il lance un appel à toutes les personnes qui détiendraient des photos des ateliers à l'époque où ils fonctionnaient afin qu'une exposition puisse être organisée. La collecte de ces précieux témoignages de ce passé industriel permettrait de constituer un fonds documentaire sur cette activité économique historique.

Enfin, il signale qu'un artiste peintre serait intéressé par le local disponible au sous-sol de l'immeuble des Gauds. Celui-ci pourrait même organiser des actions en faveur des enfants des écoles.

- ~ Monsieur le Maire remercie les deux intervenants et souhaite à tous les membres de l'assemblée de passer de bonnes fêtes de fin d'année avant de les inviter à partager la bûche de Noël, confectionnée par l'épouse d'un adjoint.



- ~ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 50 minutes.

